

Sud
Rail

ET TGV SUD-EST
2020

Union
syndicale
Solidaires



ET TGV Sud-Est



ET TGV SE

MERCI PATRON!
POUR CES NOTATIONS

Solidaires
Sud
Rail

COMMISSION DE NOTATIONS TA ET TB LE 18 MARS 2020
REMETTEZ VOTRE LETTRE DE RECLAMATION A VOS DELEGUES
DE COMMISSION SUD-RAIL AVANT LE 11 MARS 2020



Notation 2020

La direction ne veut plus de transparence !!

Désormais la direction interdit aux organisations syndicales de diffuser des listings et des livrets de notation, sous prétexte de la loi RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*).

La direction qui ne respecte absolument rien à longueur d'année est par contre bien à cheval sur ce sujet là !

Afin de bien le comprendre nous vous proposons quelques éléments d'explications, qui, **pour des raisons de clarté, ne peuvent reprendre toutes les subtilités des Notations.**

Cette année est encore une année spéciale car après un premier exercice de notation où l'application des garanties collectives (accord mobilité RH910) relative à la création de l'ET TGV SE sont à appliquer pour la deuxième année, nous avons aussi à appliquer pour la première année l'accord mobilité (garanties individuelle et collective) suite aux rattachements de Paris Charolais, Bercy, Chambery, Grenoble, Mulhouse, St Etienne et Nice et nous devons donc appliquer le RH910 (accord mobilité) : Une vraie usine à gaz !!!! Et comme cela ne suffisait pas la direction nous a ajouté des mesures d'amorcages pour la PR20 totalement insuffisantes !

Les notations c'est tout simplement votre rémunération. Votre salaire évolue au cours de votre carrière, grâce à l'accumulation de vos compétences. **A chaque fois que vous prenez un Niveau, une Position ou un Échelon, votre salaire augmente.** Pour voir l'évolution, reportez vous à la grille de rémunération en avant dernière page.

Les dates clés :

La remise des notes le **06 fevrier**

La remise des lettres de réclamation sont à nous transmettre avant le **11 mars**

La commission de notation le **18 mars.**

Les Qualifications

Pour les ADC, il existe 2 qualifications TA et TB.

Chacune de ces qualifications est divisée, en 2 Niveaux pour les TA et en 3 niveaux pour les TB.

La date de votre qualification correspond à l'obtention de votre examen ou à la date de commissionnement si celui-ci intervient plus tard.



SUD-Rail revendique :

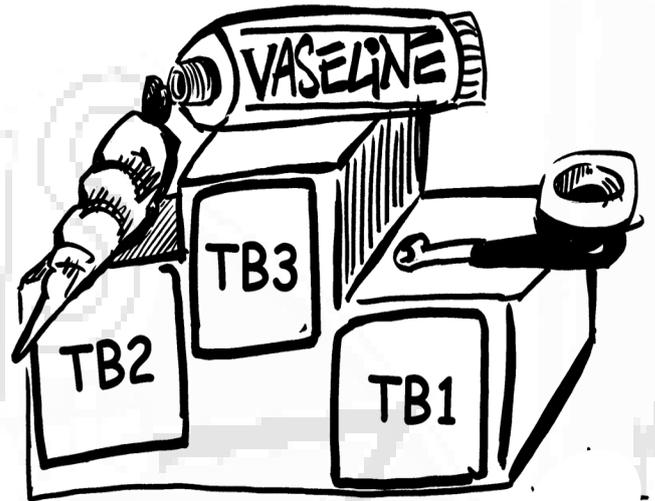
- 1°) Que l'ancienneté de la qualification soit prise en compte plutôt que l'ancienneté de la position.
- 2°) Que le pourcentage de **passage à la position supérieure soit aligné sur le pourcentage des cadres** c'est-à-dire au moins 30%.
- 3°) Que **chaque ADC puisse partir à la position terminale** (13 pour les TA et 20 pour les TB).
- 4°) La nomination « hors compte » de tous les « retraitables » en 2020
- 5°) La redistribution systématique de toutes les positions libérées en cours d'année.
- 6°) Le déroulement jusqu'à la **position 15 pour les TA** et par décalage la **position 21 pour les TB**.

Les Niveaux

2 niveaux pour les TA

Niveau 1 : TA 1 (CRML/CRTT)

Niveau 2 : TA 2 (CRMLP/CRTTP)



Pour prendre un Niveau :

De TA 1 à TA2 chaque année, est négocié nationalement un contingent d'agents. Cette année sur l'ET TGV SE : 16 sont attribués.

De TB1 à TB2 le passage se fait automatiquement au bout de 24 mois.

De TB2 à TB3 chaque année, est négocié nationalement un contingent d'agents : 5 pour l'ET TGV SE cette année.

Ces Niveaux sont prononcés le premier jour de chaque trimestre civil, par quart :

- Le premier quart est nommé au 1er avril.
- Le deuxième quart est nommé au 1er juillet.
- Le troisième quart est nommé au 1er octobre.
- Le dernier quart est nommé au 1er janvier de l'année suivante.

Les agents notés en niveau savent donc, dès la fin de la commission de notation, à quelle date cette notation prendra effet.

Pour les TA, le passage au Niveau 2 est de 12 ans maximum.

Pour les TB, le passage au Niveau 3 est de 9 ans minimum et 14 ans Maximum.

Comme nous ne pouvons pas diffuser les listings cette année n'hésitez pas à nous contacter pour connaître votre classement.

La PR20 pour les TB...

Comme certaines OS sans scrupule, on aurait pu écrire dans notre livret : « SUD-Rail a obtenu la PR 20... » Mais la vérité est toute autre... La position 20 pour les TB était bien une revendication commune de toutes les OS depuis de nombreuses années.

Des mesurettees qui restent largement insuffisantes pour amorcer cette nouvelle position:

- Les TB qui se trouvaient en 2019 sur la PR19 depuis 6 ans ou plus seront notés à la PR20 aux notations de 2020. Ultime provocation la direction estime que les 6 ans sont acquis au 31 mars 2014 laissant de coté de nombreux ADC nommé en avril 2014 ! **Sur l'ET TGV SE, cela représentera seulement 46 positions Hors Compte qui s'ajouteront au 14% du contingent de PR19 vers PR20 qui comptent lui 465 ADC sur notre établissement ... ce qui est trop peu...**



Alors non l'attribution de cette nouvelle position qui a été annoncée lors de la réunion nationale sur les négociations salariales où toutes les OS représentatives étaient présentes n'est pas l'acquis des OS qui veulent nous le faire croire!

Pour SUD-Rail cette avancée n'est pas celle des syndicats, mais celle des ADC qui triment depuis des années tout en voyant leurs conditions de travail se dégrader.

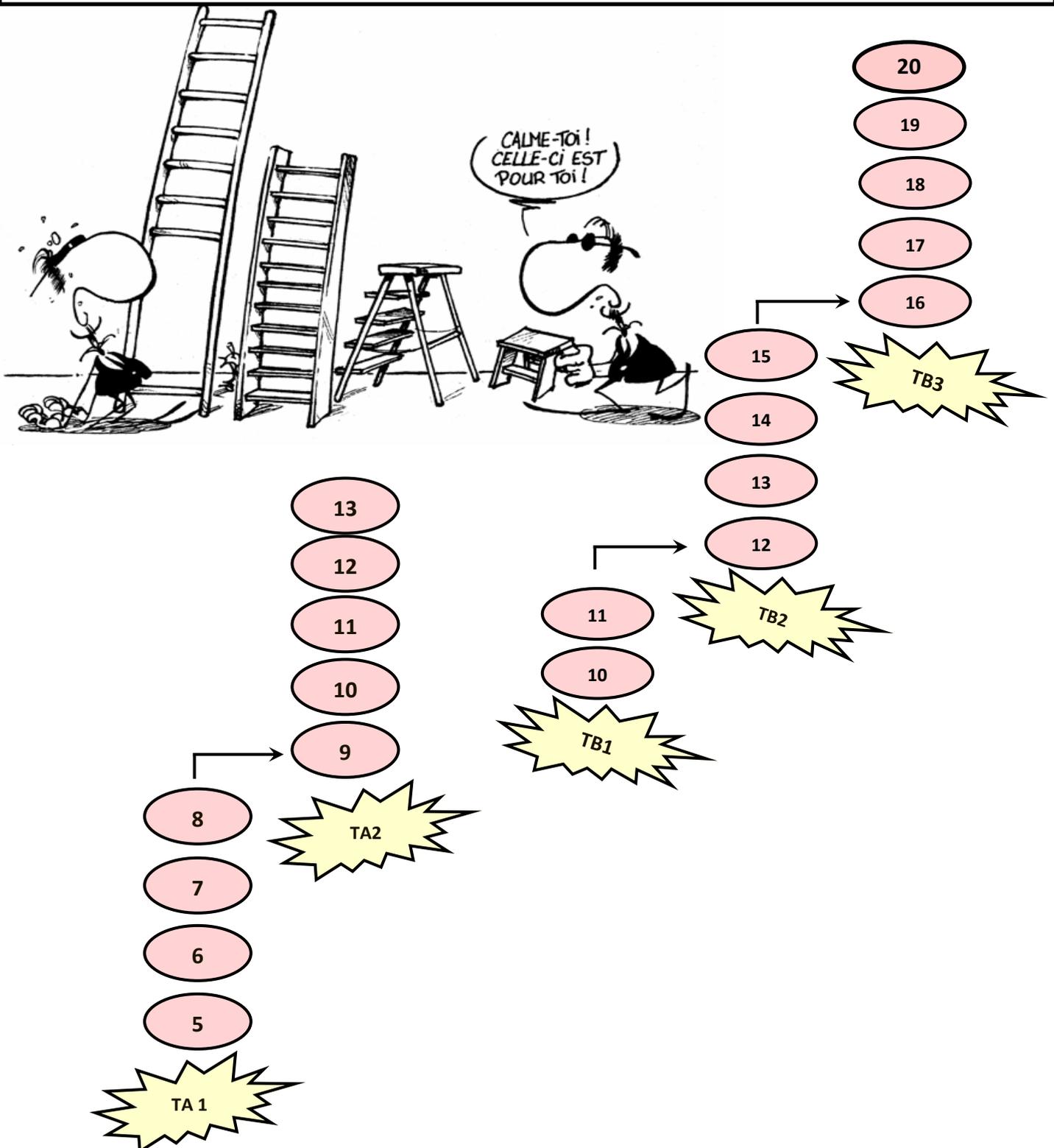
En effet cette mesure ne concerne que les TB3 en fin des carrières, les contractuels ainsi que les autres ADC au statut n'auront même pas des miettes. Les TA sont les grands oubliés alors qu'ils sont nombreux à ne pas vouloir ou pouvoir devenir TB. Mais il est vrai que dans leurs projets, les activités aimeraient bien se passer d'eux!

Cela fait 6 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation salariale, et comme vous le constaterez dans les tableaux de rémunérations à la fin du livret, la direction n'a toujours pas sorti le barème de rémunération de la PR20 !!!



Les Positions

Chaque Niveau possède des positions de 5 à 13 pour les TA et de 10 à 20 pour les TB.



Nomination En Position

Le volume des PR est calculé en pourcentage et en fonction des effectifs de chaque tableau .

Les agents sont notés pour moitié à l'**ancienneté « Prioritaire »**(ceux qui se trouvent en tête de liste) et pour moitié au **choix** (*Afin d'uniformiser entre les différentes méthodes qui étaient faite sur les anciens établissements , les choix sont fait selon les règles du statut.*) *SUD-Rail revendique que quelques exceptions soient faites sur les positions terminales, afin de permettre, si possible aux agents de partir en retraite à la position la plus haute possible.*

Pour les agents appartenant aux **trois premières catégories** (Prioritaire, choix et hors compte) la prise de position est effective au **1^{er} avril**.

Les agents sur **liste d'attente** LA ne prennent la position que lorsqu'un autre agent noté au choix ou en Prioritaire « libère » une position (suite à retraite, nomination sur une qualification supérieure...).

Union
syndicale
Solidaires

Les Echelons

Prendre un échelon se fait automatiquement donc, ils n'interviennent pas lors de notations (l'ancienneté commence à partir de la date de commissionnement.)

Rappel du temps de séjour sur chaque échelon d'ancienneté

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Majoration	2 %	5 %	8 %	11 %	14 %	17 %	20 %	23,6%
Temps de séjour	2ans	2,5ans	2,5ans	3ans	3ans	3,5ans	4,5 ans	

RH

No Ta ti on

MINIMUM 50€ A GAGNER

Pour chaque grille, cochez 5 numéros + 1

1 PR Nombre de PIAS: +

50€ Nombre d'événements conduite: +

1 PR Nombre de service à la commande: +

50€ Nombre de jour de grève: +

Je rends mes repos:

Week-end

X 2

Mercredi

X 2

SUPER
No Ta ti on

Pour la casse

X 2

JOKER

contre la réforme

OUI

/ 2

NON

X 2

Toute ressemblance avec la réalité ne serait que pur hasard...

NOTATIONS

REMISE EN CAUSE des garanties collectives, opacité dans les notations, INÉGALITÉS de traitement ENTRE SOCIÉTÉS,

La direction s'attaque à tous nos déroulements de carrière !

Contractuels ou au statut, un seul objectif pour la direction : individualiser nos salaires et casser nos droits collectifs !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, avec la fin du recrutement au statut la direction s'est empressée d'abroger le règlement qui définit le déroulement de carrière des contractuels (RH0254) afin de rendre le plus opaque possible la rémunération d'embauche et le déroulement salarial de chacun-e !

Dans le même temps, la direction a adressé à l'ensemble des délégués de commission et aux organisations syndicales une injonction à cesser de communiquer aux salarié-e-s, en toute transparence, les listings de notation ! Cette décision ne vise qu'à empêcher chaque agent de connaître sa situation dans la grille de notation et à museler les délégués.

La direction se fonde sur le *règlement général sur la protection des données (RGPD)* mais reste silencieuse sur le fait qu'une telle interdiction empêche tout bonnement les délégués de commission de réaliser leur mission et de faire respecter le statut et le droit à l'équité de traitement dû à chaque cheminot-e !

Avec ses menaces de sanctions financières et de poursuites disciplinaires, la direction s'attaque à un principe fondamental de nos déroulements de carrière : l'équité et la transparence dans les notations.

Renoncer à diffuser des listings transparents, c'est faire le jeu du chacun pour soi et du « tous perdants » : comment réclamer si l'on ne connaît pas son rang dans le listing, comment demander des comptes à son chef si on ne connaît pas sa décision de faire « du choix » au détriment de l'ancienneté.

Dans l'immédiat, la Fédération SUD-Rail encourage toutes et tous les cheminot-e-s concerné-e-s à retourner à leur délégué de commission leur lettre de réclamation et à réclamer d'être librement informés de leur rang dans le listing de notation, en position comme en niveau et qualification !

SUD-Rail réclame la transparence en matière de notation, mais nos revendications ne s'arrêtent pas là !

Nous revendiquons pour l'ensemble de travailleurs du rail :

- **Un salaire minimum d'embauche à 1800€**
- **Une augmentation générale uniforme de 400€ des salaires face au blocage des salaires de ces dernières années**
- **Une augmentation salariale garantie tous les 3 ans.**

A Saint-Denis, le Jeudi 13 Février 2020.

300 niveaux en moins à attribuer cette année !

Pour la première fois cette année la direction a imposé des négociations séparées du nombre de niveaux à attribuer dans chacune des 5 sociétés créées.

Alors que l'ensemble des fédérations avait réclamé, à travers un courrier unitaire, le maintien d'un calcul et d'une réunion nationale transverse, les fédérations UNSA et CFDT ont accepté de participer aux négociations distinctes...

La direction s'est contentée d'organiser une réunion de synthèse des niveaux attribués dans chacune des 5 SA...

5 783 seront attribués cette année, contre 6 080 en 2019, sous couvert de diminution d'effectif !

Non seulement la direction assume des déroulements de carrière inéquitables d'une société à l'autre mais elle diminue le nombre de niveaux accordés avec une incidence prévisible sur le déroulement de carrière des cheminot-e-s !

Ultime provocation, le représentant de la direction a expliqué qu'au moins dans la négociation qui s'est déroulée dans la SA Voyageurs, la direction n'avait pas lâché tout ce pour quoi elle avait mandat...

Certaines fédérations ont voulu se la jouer solo et ce sont l'ensemble des cheminot-e-s qui en sortent perdants.



On est là!

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
 TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
 FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union syndicale
Solidaires

Grille de rémunération



Echelon	TA1								TA2										
	Position 5	Position 6	Position 7	Position 8	Position 9	Position 10	Position 11	Position 12	Position 13	Position 5	Position 6	Position 7	Position 8	Position 9	Position 10	Position 11	Position 12	Position 13	
	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement
1	1 269,48	1 293,12	1 320,21	1 348,46	1 405,54	1 468,38	1 526,03	1 577,91	1 625,19	1 269,48	1 293,12	1 320,21	1 348,46	1 405,54	1 468,38	1 526,03	1 577,91	1 625,19	1 672,99
2	1306,82	1 331,15	1 359,04	1 388,12	1 446,88	1 511,56	1 570,91	1 624,32	1 672,99	1306,82	1 331,15	1 359,04	1 388,12	1 446,88	1 511,56	1 570,91	1 624,32	1 672,99	1 720,79
3	1 344,15	1 369,18	1 397,87	1 427,78	1 488,22	1 554,75	1 615,79	1 670,73	1 720,79	1 344,15	1 369,18	1 397,87	1 427,78	1 488,22	1 554,75	1 615,79	1 670,73	1 720,79	1 768,59
4	1 381,49	1 407,22	1 436,70	1 467,44	1 529,55	1 597,94	1 660,68	1 717,14	1 768,59	1 381,49	1 407,22	1 436,70	1 467,44	1 529,55	1 597,94	1 660,68	1 717,14	1 768,59	1 816,39
5	1 418,83	1 445,25	1 475,53	1 507,10	1 570,89	1 641,13	1 705,56	1 763,55	1 816,39	1 418,83	1 445,25	1 475,53	1 507,10	1 570,89	1 641,13	1 705,56	1 763,55	1 816,39	1 864,19
6	1 456,17	1 483,28	1 514,36	1 546,77	1 612,23	1 684,32	1 750,44	1 809,96	1 864,19	1 456,17	1 483,28	1 514,36	1 546,77	1 612,23	1 684,32	1 750,44	1 809,96	1 864,19	1 911,99
7	1 493,51	1 521,31	1 553,19	1 586743	1 653,57	1 727,50	1 795,33	1 856,37	1 911,99	1 493,51	1 521,31	1 553,19	1 586743	1 653,57	1 727,50	1 795,33	1 856,37	1 911,99	1 969,35
8	1 538,31	1 566,95	1 599,79	1 634,02	1 703,18	1 779,33	1 849,19	1 912,06	1 969,35	1 538,31	1 566,95	1 599,79	1 634,02	1 703,18	1 779,33	1 849,19	1 912,06	1 969,35	2 027,19



TB 2 Échelon	Position 12		Position 13		Position 14		Position 15	
	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement
1	1 577,91	1 625,19	1 624,32	1 672,99	1 674,19	1 723,43	1 724,35	1 775,07
2	1 670,73	1 720,79	1 670,73	1 720,79	1 722,67	1 772,67	1 825,78	1 876,50
3	1 717,14	1 768,59	1 717,14	1 768,59	1 821,92	1 871,16	1 876,50	1 927,21
4	1 763,55	1 816,39	1 763,55	1 816,39	1 871,16	1 920,40	1 927,21	1 977,93
5	1 809,96	1 864,19	1 809,96	1 864,19	1 920,40	1 969,64	1 977,93	2 028,65
6	1 856,37	1 911,99	1 856,37	1 911,99	1 969,64	2 028,73	2 028,65	2 089,51
7	1 912,06	1 969,35	1 912,06	1 969,35	2 028,73	2 089,51	2 089,51	2 140,39
8								

TB 1 Échelon	Position 10		Position 11	
	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement
1	1 468,38	1 526,03	1 511,56	1 570,91
2	1 554,75	1 615,79	1 554,75	1 615,79
3	1 597,94	1 660,68	1 597,94	1 660,68
4	1 641,13	1 705,56	1 641,13	1 705,56
5	1 684,32	1 750,44	1 684,32	1 750,44
6	1 727,50	1 795,33	1 727,50	1 795,33
7	1 779,33	1 849,19	1 779,33	1 849,19
8				

TB 3 Échelon	Position 16		Position 17		Position 18		Position 19	
	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement	Traitement
1	1 776,81	1 830,43	1 885,20	1 971,67	1 885,20	1 971,67	1 885,20	1 971,67
2	1 829,07	1 884,26	1 940,64	2 029,66	1 940,64	2 029,66	1 940,64	2 029,66
3	1 881,33	1 938,10	1 996,09	2 087,65	1 996,09	2 087,65	1 996,09	2 087,65
4	1 933,59	1 991,94	2 051,54	2 145,65	2 051,54	2 145,65	2 051,54	2 145,65
5	1 985,85	2 045,77	2 106,98	2 203,64	2 106,98	2 203,64	2 106,98	2 203,64
6	2 038,11	2 099,61	2 162,43	2 261,63	2 162,43	2 261,63	2 162,43	2 261,63
7	2 090,37	2 153,45	2 217,88	2 319,62	2 217,88	2 319,62	2 217,88	2 319,62
8	2 153,08	2 218,05	2 284,42	2 389,21	2 284,42	2 389,21	2 284,42	2 389,21

PR 20 : Aucun montant du traitement communiqué à ce jour !!!!

Vous voulez connaître :

- Votre position dans le listing,
- Le nombre de personnes notées,
- Et être conseillé sur la nécessité d'effectuer une réclamation,

Contactez les militants SUD-Rail suivants :

MALLET Frederik (Scaronne) 06 11 15 34 63

GIRARD Mikael (Marseille) 07 77 74 55 35 23

BERILLE Laurent (Dijon) 06 76 47 78 83

PEYRE Gauthier (Montpellier) 06 23 19 80 90

SANLAVILLE Xavier (Scaronne) 06 16 69 08 26

Mandelli Christophe (Nice) 07 86 33 26 93

Dufournaud Laurent (PCS) 06 23 60 24 87

Michon Sebastien (PCS) 06 28 64 41 37

Harel Sebatsien (PBY) 06 48 25 82 52

Belcastro Julien (PBY) 06 66 48 87 92



**Les lettres de réclamation
sont à remettre aux
militants SUD-Rail avant le
11 mars.**

Ou par mail :

Sud.tgv.axe.se@gmail.com



NOM :

PRENOM :

GRADE :

U.P :

.....le :

OBJET : notation 2020

Monsieur le Directeur,

Je viens de prendre connaissance des propositions de notation pour l'exercice 2019/ 2020 pour le grade de

Je suis actuellement, (grade et qualification / niveau / position), depuis le, au poste de À l'UP

Considérant que je remplis les conditions pour avoir à un déroulement de carrière et de salaire correct, je vous prie de bien vouloir reconsidérer ma situation.

Si tel n'était pas le cas, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer les motifs de votre refus de me noter.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le chef d'établissement, l'expression de mes sentiments distingués.